

Communiqué de presse du 1^{er} octobre 2009

Le tribunal annule les contrats-nature

Le Tribunal administratif du Canton de Fribourg annule les contrats-natures qui auraient pérennisé 110 chalets construits dans les réserves naturelles fribourgeoises de la Grande Cariçaie. Dans son jugement du 25 septembre 2009, il renvoie le Conseil d'Etat à sa copie, celui-ci n'ayant aucunement respecté la procédure nécessaire. Les associations de protection de la nature ASPO/BirdLife Suisse, Pro Natura et WWF sont satisfaites de constater que le Tribunal cantonal reconnaît la manœuvre de passage en force du Conseil d'Etat fribourgeois incorrecte.

Après le jugement du Tribunal administratif du Canton de Fribourg, l'épineux dossier des chalets de vacances ou résidences secondaires de la rive sud du lac de Neuchâtel en revient à la situation régie par le Plan directeur intercantonal de la rive sud du lac de Neuchâtel et des rives du lac de Morat des cantons de Fribourg et Vaud, des 1^{er} et 9 juin 1982. Celui-ci prévoit la suppression progressive des chalets, au fur et à mesure de l'expiration de la durée des autorisations à bien plaie d'utilisation du domaine public. Un recours attaquant les contrats-nature est aussi en cours auprès du Tribunal administratif du Canton de Vaud, où 63 chalets sont concernés. Comme le jugement fribourgeois se base notamment sur un jugement du Tribunal fédéral, il est probable que les vaudois concluront dans le même sens.

Retour au domaine public

Pour les associations de protection de la nature ASPO/BirdLife Suisse, Pro Natura et WWF, la nature exceptionnelle de la grande Cariçaie mérite une solution définitive et durable aux problèmes posés par les chalets en zone protégée. Ces terrains publics doivent à nouveau profiter à la communauté. Ils doivent retourner à leur affectation de sites protégés d'importance nationale et internationale. Même si ce retour à la normale prend plus ou moins de temps, il doit rester irrévocable, comme les cantons l'ont eux-mêmes décidé en 1982.

Renseignements supplémentaires :

ASPO/BirdLife Suisse, François Turrian, 079 318 77 75, francois.turrian@birdlife.ch

Pro Natura, Yolande Peisl, 079 401 24 17, pronatura-fr@pronatura.ch

WWF, Nicole Camponovo, 026 424 96 93, wwf-fr@bluewin.ch

<http://www.chaletsgrandecaricaie.ch>